

# Un goût d'inachevé

## Carlo Thelen attend toujours la révolution

Les Chambres de commerce et des métiers demandent un effort d'assainissement supplémentaire.

Le lundi 17 novembre, la Chambre de commerce (CCL) présente son avis budgétaire. «*Bien, mais on peut encore faire mieux*», une formule qui résume les grandes lignes de l'exposé du directeur général Carlo Thelen. Si la CCL salue les efforts d'assainissement des finances publiques, elle estime cependant que la mouture 2015 du budget ne correspond pas encore tout à fait à la «*révolution copernicienne*» annoncée par le ministre des Finances, Pierre Gramegna.

Première critique: le projet se fonde sur une prévision de croissance jugée trop optimiste. En effet, le gouvernement a considéré une note conjoncturelle de mai 2014: «*Le Statec tablait sur une croissance de 3,3% du PIB en 2015. Ses derniers calculs n'aboutissent plus qu'à un taux de 2,2%. Soit une baisse significative*», explique le directeur des affaires économiques de la CCL, Marc Wagener.

Le fait de louer les initiatives, mais d'en critiquer la mise en œuvre reste d'ailleurs le fil conducteur de l'avis de la Chambre. Carlo Thelen évoque un budget à deux têtes. «*Beaucoup d'efforts sont faits, mais il reste beaucoup de questions et les réformes structurelles nécessaires font encore défaut. Evidemment, nous sommes conscients que le gouvernement ne peut pas tout faire en un an*», précise Thelen.

### «Critères de performance»

La CCL salue ainsi la faible évolution des dépenses, mais elle se demande toutefois de quelle manière le gouvernement compte réaliser cette baisse: «*Jusqu'à présent, les dépenses ont augmenté annuellement de 6 à 7%. Le programme pluriannuel prévoit un taux de 4,7% par an à partir de 2015. Une telle baisse nécessite un encadrement rigoureux. Les informations quant à la réalisation de ce changement de cap font défaut*», note Wagener.

Car, si le gouvernement ne réussit pas à maîtriser ses dépenses, il doit s'attendre à un trou budgétaire qui avoisinerait 700 millions d'euros. D'où quelques recommandations dans son avis: «*Il faut un budget fondé sur des critères de performance. Les dépenses doivent être passées au crible afin de savoir si elles sont efficaces*». Il s'agit évidemment d'une revendication de longue date de la CCL. Wagener estime également qu'il ne suffit pas de ramener le solde structurel à un

excédent de 0,5%. Une analyse qui tient aux spécificités de l'économie luxembourgeoise: «*C'est une petite économie ouverte exposée aux chocs. S'y ajoute que la perte des recettes du commerce électronique aura encore des répercussions jusqu'en 2019*». La CCL préconise donc un solde structurel de 1,3% afin que les finances soient assez robustes pour soutenir d'éventuels chocs.

La CCL regrette également que la majeure partie de l'effort d'assainissement provienne de mesures fiscales qui alourdiraient la charge des entreprises déjà en manque de confiance en raison d'une conjoncture pour le moins timide tant au Grand-Duché qu'en Europe.

### Les sociétés paient aussi

Le mercredi 19 novembre, la Chambre des métiers (CDM) constate des faits similaires. Mais son analyse prend davantage en considération les répercussions du paquet d'avenir sur les petites et moyennes entreprises. Contrairement à sa consœur, elle redoute la perte du pouvoir d'achat puisque l'artisanat dépend de la demande intérieure. «*La baisse du pouvoir d'achat nous inquiète*», lance Norry Dondelinger, l'économiste de la CDM. La contribution de 0,5% et l'augmentation de la TVA risquent aussi de grever les sociétés: «*Les marges vont fondre en raison de la TVA. Il ne faut pas non plus s'imaginer que toutes les sociétés échappent aux 0,5%. Les entreprises en nom personnel sont imposées de la même manière que les personnes physiques et devront contribuer au financement des crèches*». Reste à noter que la Chambre des métiers voit d'un bon œil le maintien à un haut niveau des investissements publics. En revanche, à l'instar de la CCL, elle doute de la réalisation de tous les investissements prévus: «*Or, ils sont indispensables notamment en ce qui concerne la mobilité et les infrastructures*», juge Tom Wirion, le directeur général de la CDM.

M. M.

### CONSEIL D'ETAT

Pas moins de 20 oppositions formelles sur le paquet d'avenir. Tel est le jugement sévère de la Haute Corporation. L'une d'elle concerne la contribution de 0,5% qui devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Car, petit hic, la Caisse d'avenir à laquelle l'argent devra être versée n'existera pas encore.

